

Haro sur les médias!

Autor(en): **Sprenger, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1257

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sponsor demande secret

PRÉCISIONS:

Le marché américain du traitement médicamenteux de l'hyperthyroïdie s'élève à 600 millions de dollars par an, dont le Synthroid® (Knoll) accapare 84%.

(ge) L'histoire relatée récemment dans l'hebdomadaire scientifique *Nature* (2 mai 1996, p.4) fait resurgir de manière choquante les tensions entre industrie pharmaceutique et recherche (appliquée), dans le cas où la recherche soutenue par l'industrie inclut des produits propres du sponsor.

Betty Dong, une pharmacologue travaillant à l'université de San Francisco (UCSF) reçut au début des années huitante 250 000 dollars pour mener une étude comparative de quatre médicaments utilisés dans le traitement de l'hyperthyroïdie. Le commanditaire, Boots, était en même temps le producteur du médicament leader du marché, le Synthroid®. Boots fut racheté en 1995 par l'allemand BASF, et les activités pharmaceutiques de Boots transférées à Knoll Pharmaceuticals, une filiale américaine de BASF, au prix de 1.4 milliard de dollars.

Les firmes qui produisent les médicaments alternatifs – moins chers – n'avaient jamais réussi à prouver la «bioéquivalence» de leurs médicaments, en particulier leur absorption par le sang. Boots, en s'appuyant sur le prestige d'une université comme UCSF, voulait enterrer les concurrents.

Les études de B. Dong démontrèrent rapidement que les médicaments en présence étaient bel et bien équivalents, et que l'utilisation des médicaments alternatifs entraîne-

rait une économie de 350 millions de dollars par an pour les Etats-Unis seuls.

Contrat léonin, université pusillanime ...

Boots essaya d'abord de discréditer la chercheuse, en chargeant un détective privé d'étudier son passé pour dépister d'éventuels conflits d'intérêt, sans succès. Puis Boots bloqua la publication des résultats – le contrat stipulait effectivement que les résultats ne pourraient être rendus publics qu'après accord écrit du sponsor. Entre-temps, le «paper» fut accepté par JAMA, un journal médical de haut niveau; Boots (maintenant Knoll) exige le retrait de l'article. Dans une attitude tout aussi choquante, l'université refuse de soutenir son chercheur, par peur explicite des dommages exorbitants que Knoll pourrait exiger pour rupture de contrat. Betty Dong retira donc son papier. Pour comble, le directeur de la recherche médicale de Knoll se trouvant être aussi éditeur du *American Journal of Therapeutics*, il y publia une «review» démolissant le travail de B.Dong.

Triple choc au pays où ce genre d'interaction paraissait bien rôdé: contrat léonin, université pusillanime, édition mafieuse. Chez nous, où doivent se mettre en place des contacts plus étroits entre l'université et l'industrie, il faudra veiller au bon contrat et avoir un excellent avocat. ■

FORUM

COURRIER

Haro sur les médias!

Un lecteur réagit à l'attitude des médias face à «l'affaire de la vache folle» (c.f. DP 1253)

Aujourd'hui avec un léger recul, nous savons enfin qui est responsable de la maladie de la vache folle. Ce sont les médias.

Oui une trop grande consommation de presse, de radio, de télévision a provoqué et provoquera encore l'encéphalite spongiforme bovine et conséquemment la maladie de Creutzfeldt Jakob. Même l'illustrissime président d'un pays voisin l'a confirmé en déclarant récemment que l'Europe était confrontée à «la presse folle».

Ce qu'il aurait dû fustiger, c'est l'attitude du ministre de l'agriculture anglais qui était en possession d'un rapport accablant depuis plusieurs mois et qui a préféré taire son existence, car il a des soucis beaucoup plus importants que la santé publique des citoyens, les prochaines élections. Une élection, même de gens incapables, n'est-elle pas plus importante que le bien public?

En l'occurrence, ce à quoi nous assistons c'est à un mépris total des citoyens, à un abus

de pouvoir manifeste et, à l'heure d'Internet, à une ignorance crasse de la vitesse avec laquelle circule l'information. Etre encore persuadé qu'un document explosif pouvait être passé sous le boisseau sans aucune difficulté. Pour avoir encore de telles idées il faut véritablement être un politicien de bas de gamme.

(...) Il faut une fois de plus tirer la leçon. Une information même incomplète est préférable à pas d'information du tout, voire à la dissimulation.

Quant aux médias il faut qu'eux aussi, avant de livrer une information quelle qu'elle soit, vérifient leurs sources et s'entourent de toutes les précautions possibles. Ce n'est qu'à ce titre que la presse pourra conserver sa crédibilité.

Pour l'instant nous pouvons constater que la saga de la vache folle nous a renseigné sur: le pouvoir des médias, le non-pouvoir des politiciens, le sous-pouvoir des citoyens et le sur-pouvoir du commerce.

André Sprenger, Villars-sur-Glâne